

Réforme du collège : formation commune professeurs-documentalistes / CPE

8 mars 2016

Pour les professeurs documentalistes, les groupes de l'Ain Est et Ouest ont été les premiers, dans l'académie de Lyon, à entrer dans la phase 3 de la formation obligatoire à la réforme du collège, le 8 mars. Cette première journée, sur deux, regroupe professeurs documentalistes et CPE, de collège et de lycée. Les groupes sont réunis tout au long du mois de mars, certains pendant la Semaine de la presse et des médias à l'école. Les trois inspecteurs en charge de la documentation étaient présents, Christine Sapet-Reverdy, Joël Gibert et Philippe Sauret.

Le discours porté sur la réforme

Il faut noter que **le discours présenté est apaisé et rassurant**, avec un respect évident des deux fonctions présentes, « deux professions spécifiques », « qui se complètent, qui se rencontrent ». Pour autant, ce n'est pas un temps de formation, mais un temps d'échanges, et on peut en ressortir avec le sentiment de n'avoir rien appris, avec le sentiment que chaque fonction connaît et reconnaît l'autre, à quelques couacs et caricatures près.

L'inspection est tout de même amenée à user de la provocation, délibérément, connaissant les débats qui animent en particulier les professeurs documentalistes. C'est Philippe Sauret qui s'engage le plus dans cette voie : il faut repenser la vie des élèves dans l'établissement, avec des activités variées, une gestion des espaces, poser la question de l'utilisation et de la fréquentation du CDI. La question pédagogique est d'abord laissée de côté. Il y aurait un « **esprit de la réforme** », expression entendue beaucoup en phase 1, par ailleurs. On entend là que cet esprit est bridé par les textes d'application. Mais nous aurions les compétences pour développer l'esprit de la réforme, ce qui suppose tout de même de bien connaître les textes pour trouver le moyen d'y trouver la place, voire de s'en dégager quand on le peut. Ainsi l'idée est bien pour Philippe Sauret que personne n'empêchera une bonne idée de se développer, quand bien même elle vient à l'encontre de certains cadrages institutionnels.

La question est posée d'une difficulté de professeurs documentalistes à trouver leur place dans ce nouveau cadre, à trouver les moyens, comme auparavant, parfois encore plus qu'avant, pour les séances pédagogiques. De même qu'on ne sait pas si l'on pourra intégrer des EPI, en responsabilité, on ne trouve *a priori* plus les moyens de projets ponctuels avec les collègues, d'autant plus avec une crispation de leur part au sujet des EPI pris sur les

horaires disciplinaires. La réponse, déjà entendue dans d'autres académies, mais pas dans toutes, loin de là, est que nous pourrions toujours développer des projets de ce type, que nous pourrions trouver notre place tant que nous sommes en capacité de proposer encore et encore...

Les échanges interprofessionnels

De 80 à 100 professeurs documentalistes et CPE étaient présents. Il ont été séparés en quatre groupes dans la matinée. Un groupe de CPE devait réfléchir à ce qu'ils attendaient des professeurs documentalistes, de même qu'un groupe de professeurs documentalistes au sujet des CPE. Il n'en est rien ressorti de particulier, si ce n'est peut-être, au-delà de la connaissance de chaque métier, une difficulté à trouver des objets de collaboration.

Les deux autres groupes étaient constitués chacun de chaque corps, de manière à peu près égale, avec alors une demande d'échanges autour de quatre termes : sémantique, institutionnel, pédagogique, relationnel. Il devait en ressortir convergence, tensions et pistes collaboratives.

Rien de bien transcendant sur les **convergences**. En collège nous sommes seuls, chacun, nous avons autant de difficulté à trouver notre place dans l'établissement, parmi les équipes. Nous sommes censés connaître tous les élèves, toucher tous les élèves : dans la pratique ce n'est forcément pas simple, et il peut arriver, ce n'est pas systématique, que les CPE voient plutôt les élèves en difficulté scolaire, en retard, absentéistes, davantage que les autres, que les professeurs documentalistes voient plus souvent les bons lecteurs. Des nuances sont apportées bien sûr, mais il s'agirait d'une tendance perçue. Une **différence**, mais pas explicitée dans un des deux groupes, c'est que les professeurs documentalistes apparaissent dans les programmes, associés à des savoirs de référence, à des apprentissages qu'il faut assurer. La question se pose des savoirs de référence des CPE, quand l'inspection insiste sur leur rôle pédagogique, confondu avec l'éducatif au prétexte d'une similitude étymologique.

Un échange important concerne la reconnaissance de la **mission pédagogique des professeurs documentalistes**, qui s'avère bien comprise par les CPE. Mais ce sont toujours les exceptions qui créent les tensions, d'autant plus quand une collègue parle de son incompréhension à voir le CDI « fermé », quand le professeur documentaliste y accueille une classe, alors qu'elle considère que c'est une étude bis, son annexe, sans comprendre comme tous, la considération pour l'outil didactique, et la légitimité des apprentissages qui y sont proposés. A ce titre, l'échange est finalement positif, d'autant plus s'il peut amener la fin de ces malentendus marginaux. Reste toutefois, la conception des chefs d'établissement, mais ils ne sont pas là, qui peuvent avoir une volonté d'ouverture large en étude, du CDI, considérant les apprentissages comme accessoires. Ont-ils aussi les moyens de se dégager des textes et ne pas nous permettre d'assurer notre mission pédagogique ? Un CPE pose en outre la question des amplitudes horaires, dans la réforme, avec un maximum contraint dans l'emploi du temps qui multiplie les trous et donc la nécessité d'accueil des élèves dans les établissements concernés par des publics dispersés autour du collège et devant prendre des transports sur des créneaux contraints.

Si la question du lieu CDI se pose, celle de la **salle d'étude** se pose aussi, avec des

interrogations sur ce qu'elle doit être, sur ce qu'elle est en réalité. De même au sujet d'éventuelles autres salles, comme celle(s) du FSE. Au-delà d'un accueil permanent de chaque espace, qui n'est pas envisageable, se pose la question des échanges et réflexions associés à ces espaces dans l'établissement, de même des possibilités de trouver des ressources ailleurs qu'au CDI, ainsi des abonnements ou livres documentaires qui ne sont bien sûr pas issus du pilon...

La question des **collaborations** est succinctement abordée, autour de projets comme l'accueil des CM2, la création et la gestion d'un média d'établissement. Certains collègues regrettent le manque de concertation autour de projets associés à la sexualité et à la citoyenneté, par exemple quand il est décidé l'intervention d'une association au sujet des « dangers d'Internet » sans consultation du professeur documentaliste. L'absence de CESC paraît à cet égard problématique, si tant est que cela doit passer par ce type de réunion, ou au moins par des échanges de mail et par des discussions en conseil pédagogique.

Curriculum et parcours

Un diaporama est venu introduire l'après-midi, autour de quatre notions, le **curriculum** et le **cursus** d'une part, le **parcours** et l'**itinéraire** d'autre part, les premiers compris pour les savoirs en matière d'objectifs, les seconds pour l'élève afin d'atteindre les objectifs. Toutefois, en matière de parcours, ce sont bien des cadres institutionnels dont parle l'inspection : parcours éducatif de santé, parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et parcours citoyen.

Opposition est faite entre théorie et pratique, à travers les deux groupes notionnels. Philippe Sauret propose ainsi de se dégager de la théorie, du curriculum institué, pour se focaliser sur la pratique : construire ainsi un portfolio individuel avec les éléments pratiques d'apprentissages, avec les dispositifs et parcours, en appui sur le curriculum (ou Socle commun). A la question posée, sur une interprétation de rejet de la théorie, il précise bien qu'il ne s'agit pas pour lui d'oublier les cadres et réflexions scientifiques et institutionnelles, mais bien de réfléchir davantage au parcours de l'élève, avec des objectifs, plutôt que de partir des savoirs. Si l'on s'en tient à ces quelques parcours, on doit tout de même considérer la difficulté pour lire ou envisager une progression, avec alors des attendus qui ne sont pas toujours en accord avec les capacités de l'élève, dans les pratiques. Mais il s'agit pour lui de tirer partie de ces programmes libérées, avec selon lui davantage de possibles pour nous. Il précisera par ailleurs que le curriculum et l'EMI seraient davantage une impasse ou un piège pour nos pratiques.

Quid alors des **contradictions** entre des programmes plus libérés, selon une attente très relative parmi les enseignants, et un cadre méthodologique, interdisciplinaire et horaire plus contraignant ? La réponse est qu'on s'adaptera, qu'on pourra toujours intervenir sur des projets ponctuels, en proposant. En somme il faudrait accepter ce changement, bienvenu. Un ensemble de malentendus apparaît ensuite au sujet de l'accompagnement personnalisé (AP), de notre rôle dans ce cadre : soutien ? groupes de niveaux ? sur quelle base s'il n'y a pas d'apprentissages info-documentaires systématiques en amont ? Il apparaît que pour Joël Gibert, l'AP concerne la pédagogie différenciée, et que nous y avons toute notre place. De même sur les besoins de formation : ce sont sur les contenus pédagogiques, dans

l'information-documentation ou l'EMI, qu'il faut des moyens de formation, pas (ou pas seulement) dans la présentation d'outils ou de dispositifs.

C'est un **travail sur les parcours** qui est demandé en fin de journée, avec six thèmes proposés, et la demande de répondre à quatre nécessités. Les thèmes sont la « question du bien-être à l'école », la « question de l'orientation », la « question de l'ouverture et l'enrichissement culturel », la « question de la formation de la personne et du citoyen », la « question de vie scolaire dans une approche systémique », la « question d'éducation aux médias et à l'information ». On retrouve là le parcours santé, le parcours avenir, le PEAC, avec ensuite trois sujets intégrés dans le parcours citoyen, dont l'EMI donc, ce qui pose question bien sûr (sur laquelle nous n'avons pas échangé, d'autant plus par respect pour les collègues CPE qui pouvaient être agacés qu'on aborde essentiellement des questions relatives aux professeurs documentalistes, finalement). Les nécessités à questionner, dans au moins un thème, sont la motivation, le sens, l'appartenance à un collectif et les outils pour apprendre.

L'exercice s'avère difficile, d'abord entre collègues d'un même corps, tant le temps court de 20 minutes et la consigne abrupte ne permettent pas d'entrer dans ce travail. Nous pouvons saluer la compréhension de l'inspection, qui voit là un point à changer pour les prochaines journées. Ce qui peut ressortir toutefois, lors de l'échange interprofessionnel, c'est la difficulté à trouver les points d'accroche, des points communs, des exigences complémentaires, pour des projets pédagogiques. Si le parcours citoyen semble le plus évident, pour trouver une légitimité professionnelle partagée dans ce domaine, il n'en est pas moins difficile de « forcer » la collaboration.

Conclusion

Il n'y a pas de mystère à ce que ce regroupement relève essentiellement du fait que les CPE et les professeurs documentalistes dépendent de l'inspection Etablissement Vie scolaire (EVS). A l'issue de cette journée, peu formative, essentiellement dans l'échange, nous ne pouvons que souhaiter que cela ne se reproduise plus. Certes il y a eu des éclaircissements, ou des lectures rassurantes au sujet de la réforme, et de la considération de l'inspection académique pour les professeurs documentalistes. Mais les relations avec les CPE sont bonnes, dans la très grande majorité des cas, on se demande s'il y a besoin d'une telle rencontre. A côté de cela, on peut poser la question d'une absence de formation commune avec d'autres enseignants, d'autres disciplines, une demande exprimée par plusieurs CPE, demande possible aussi de la part des professeurs documentalistes, d'autant plus quand on voit que le principe d'une collaboration pédagogique naturelle n'existe pas entre les deux corps présents, que les relations ne sont pas de cet ordre, tandis que des collaborations et formations sont demandées par ailleurs. La seconde journée sera distincte pour chaque corps et ne concernera que les personnels en collège, elle sera davantage axée sur la réforme.